

PROCES-VERBAL SUCCINCT

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 6 novembre 2009

(article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales)



PRESIDENCE : Monsieur Claude MANCEAU

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs MANCEAU - LEMOINE - EZAVIN - HORNEBECK - MARTEAU - BUCHER - BABIN - LUCE - de SAINT POL - THEVENOT - ARNOUX - LAURENT - TALON - ROBERT - LE FAUCHEUR - THUEUR - SAINT JALMES - ESTEVE - ROUSIER - LE MAREC formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT ABSENTS : Mesdames et Messieurs ROQUELLE - BOONE - AUDOUIN - GOUARDO - VIRFEU - BATTISTUTTA - MAILLARD

Le Conseil Municipal,

Après avoir désigné Monsieur Marteau comme secrétaire de séance,

- ⇒ APPROUVE le procès verbal du 11 septembre 2009
- ⇒ AUTORISE Madame le Maire à signer un avenant de revalorisation des prix des transports scolaires pour l'année 2009-2010 avec la Société Hourtoule.
- ⇒ RAPPELLE que cette prestation de ramassage scolaire est réalisée gratuitement pour les enfants des familles chartripontaines fréquentant les écoles primaires et maternelles de la commune
- ⇒ AUTORISE Madame le Maire à procéder à la cession d'un combiné LUREM 310ST 380V triphasé et d'une scie à ruban SAR 600 triphasé

⇒ FIXE les tarifs du séjour de ski « ABONDANCE 2010 » suivant le tableau ci-dessous

Tarifs par enfants	1 enfant	2 enfants ou plus
Jours-Pontchartrain	585.00 €uros	565.00 €uros
Autres communes	610.00 €uros	590.00 €uros

⇒ AUTORISE le règlement du coût de ce séjour en 3 versements, un au mois de décembre, le deuxième au mois de janvier, le solde devant être réglé au plus tard une semaine avant le départ.

⇒ DECIDE d'allouer le solde de la subvention communale au titre de l'exercice 2009 au

Association	Montant versé en 2008	Montant proposé pour 2009	Acompte versé pour 2009 (19/6/09)	Solde 2009
Foyer Rural	72 440	73 906	36 953	36 953

⇒ DIT que les crédits sont inscrits au BP 2009 chapitre 65.

⇒ DECIDE d'allouer au CCAS un solde de subvention de 53 241.95€ au titre de 2009

⇒ DECIDE d'allouer une subvention au RNCJP d'un montant de.

Association	Montant versé en 2008	Montant proposé pour 2009
RCNJP 78	15 710€	14 756€.

⇒ APPROUVE le maintien des modalités de calcul de ladite subvention

⇒ DIT que les crédits sont inscrits au BP 2009

- ⇒ APPROUVE les tableaux de liquidation du SMGSISLI.
- ⇒ DECIDE de créer un sixième poste d'adjoint au Maire chargé de l'Urbanisme
- ⇒ DECLARE Monsieur Jacques Arnoux élu sixième Adjoint au Maire chargé de l'Urbanisme.
- ⇒ AUTORISE Madame le Maire à intervenir auprès du Président de la CCCY afin de mettre en cohérence ces deux documents en remplaçant le nombre de 60 logements sociaux envisagés par 90.
- ⇒ APPROUVE l'annexe financière du projet de contrat de développement de l'offre résidentielle, annexée à la présente délibération,
- ⇒ PREND ACTE que cette annexe financière prévoit l'attribution d'une subvention départementale forfaitaire prévisionnelle de 1 200 000 € et le versement d'un premier acompte de 50% de la subvention à compter de la signature du contrat par les deux parties.
- ⇒ AUTORISE Madame le Maire à signer le contrat de développement de l'offre résidentielle avec le Conseil Général des Yvelines.
- ⇒ SOUHAITE diversifier la typologie de l'habitat actuel en favorisant la création de petits logements.

- ⇒ DECIDE de se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance que le Centre Interdépartemental de Gestion va engager début 2010 conformément à l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984
- ⇒ PREND ACTE que les taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non décision d'adhérer au contrat groupe d'assurance souscrit par le CIG à compter du 1er janvier 2011.

- ⇒ PREND ACTE de la communication du rapport d'activité de la CCY sur le service public d'élimination des déchets ménagers et associés pour l'exercice 2008

- ⇒ PREND ACTE de la communication du rapport d'activité 2008 du Syndicat d'Energie des Yvelines transmis par le président dudit syndicat et des observations des délégués de la commune y siégeant

- ⇒ PREND ACTE de la communication du rapport d'activité 2008 du Syndicat Intercommunal de transport et d'équipement de la région de Rambouillet (SITERR) transmis par le président dudit syndicat et des observations des délégués de la commune y siégeant.

- ⇒ PREND ACTE de la communication du rapport d'activité 2008 du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Mauldre Supérieure (SIAMS) transmis par le président dudit syndicat et des observations des délégués de la commune y siégeant

Madame le Maire
M.L. ROQUELLE